



Le + syndical  
Février 2011

# CFE-CGC Sidérurgie

Section **ArcelorMittal Gandrange**

<http://cfecgc-gandrange.blogspot.com/>



## Salaires 2011 : « négociation terminée »

Après un tour de chauffe et une première réunion le 3 février au cours de laquelle la Direction a dressé le bilan de l'accord 2010 et présenté des statistiques salariales, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a vraiment démarré ce jeudi 10 février 2011.

Au cours de cette seconde réunion de négociation la Direction a écouté les revendications des organisations syndicales avant de faire ses premières propositions. Deux suspensions de séance plus tard et après de nouvelles discussions, les propositions définitives sont :

### Avec signature :

- **1,2% d'Augmentation Générale (AG)** pour tous au 1er mai 2011 avec un minimum de 20 €
- une enveloppe d'**1,5% pour les Augmentations Individuelles (AI)** :
  - \* 1,3% pour les promotions (A CAP 2000) et augmentations au mérite
  - \* 0,2% de crédit spécifique pour l'application de la règle BAG +7% mini

*Les Augmentations Individuelles se feront en outre selon les règles suivantes :*

- \* *distribution minimale de 60% de l'enveloppe à fin juin et 80% à fin septembre*
- \* *augmentation mini de 35 € pour les niveaux II à IV et 45€ pour le niveau V, hors coefficient de régime et sur base 35 heures*
- une prime de 400 € versée en octobre si à fin septembre le RBE cumulé du LCB est positif

### Sans signature :

- **0,8% pour les Augmentations Individuelles** et rien d'autre !

Ce sont les ultimes propositions de la Direction et la 3e réunion de négo prévue le mardi 15 février n'aura donc pas lieu.

En parallèle, la Direction s'est engagée à négocier rapidement l'avenant 2011 à l'accord d'Intéressement aux Progrès des Performances (IPP).

Une première réunion de négociation a déjà été fixée au jeudi 17 février à 14h30 afin d'établir les critères techniques à retenir pour 2011.

La CFE-CGC a interpellé la Direction et réitéré sa demande de reconduire en 2011 un avenant avec neutralisation du critère financier.

Pour mémoire, en 2010 le versement des primes n'était pas conditionné au résultat du LCB (RBE), ce qui a permis le versement d'une prime totale de 1 219 € (dont 605 € dans quelques jours) pour l'ensemble du personnel ouvrier, technicien, agent de maîtrise et cadre de Gandrange.

La CFE-CGC constate un décalage entre ses revendications et les propositions de la Direction.

Pour info, la CFE-CGC réclamait :

- une Augmentation Générale (AG) de 2% à effet du 1er janvier 2011 pour couvrir l'inflation (1,8% sur les 12 derniers mois)
- une enveloppe annuelle de 1,3% consacrée aux Augmentations Individuelles (AI) avec :
  - \* Augmentation individuelle d'un montant minimum de 3% du fixe mensuel
  - \* une distribution minimale de 60% de l'enveloppe à fin juin et 90% à fin octobre
- une enveloppe de 0,2% pour les spécifiques (bas salaires, agents n'ayant rien reçu depuis 3 ans)
- le respect et la régularisation de l'usage à Gandrange de la règle BAG +7% mini
- un crédit spécifique pour les TPFC n'ayant rien reçu depuis 3 ans
- la revalorisation du montant des astreintes (inchangées depuis le passage à l'euro en 2000)
- la revalorisation à 20 € du montant remboursé des frais de repas

L'accord est à la signature depuis ce matin 8h et jusqu'au 15 février 2011 17 heures.

**D'ici là, la CFE-CGC est à l'écoute des salariés. Elle va prendre le pouls sur le terrain et, en tout état de cause, n'engagera sa responsabilité que si les propositions de la Direction et les conditions de signature sont majoritairement acceptées par les salariés.**



Le + syndical